la SRF
société des réalisatrices
et réalisateurs de films

Débat autour de la convention collective du cinéma

28 MARS 2014

Suite à notre mail du 23 mars dernier, nous avons reçu plusieurs réponses.
Vous trouverez ci-après l'intégralité des échanges :

Fausse route

Nous venons de prendre connaissance de la “requête en intervention volontaire“ déposée par la Société des Réalisateurs de Films (SRF) devant le Conseil d’État, en soutien de celle déposée par la CFDT, demandant l'annulation de l'arrêté du 1er juillet 2013 par lequel le ministre du Travail a étendu la toute nouvelle convention collective du cinéma.

Nous voulons dire à celles et ceux qui font les films à nos côtés, nos fidèles équipiers, techniciens, comédiens et ouvriers, que nous ne nous sentons en aucune manière solidaires de cette triste initiative.

Rappelons que cette convention est un compromis résultant de sept années de négociation et qu’elle fut finalement signée par l’ensemble des organisations syndicales, à l’exception de la CFDT, et par tous les syndicats de producteurs le 8 octobre 2013 sous l’égide du Centre National de la Cinématographie.

C’est à la demande pressante des producteurs et des nouveaux élus de la SRF que les films de fiction dont le budget est inférieur à 1,22 M€ ont été sortis du champ d’application de la nouvelle convention collective. Et ce sont ces mêmes films – notoirement sous exposés et sous financés – qui deviennent aujourd’hui le prétexte d’une remise en cause globale de la même Convention. Quelle ironie !

C’est tous unis que nous devrions nous battre pour que tous les films, sans exception, soient correctement exposés et financés.

C’est dans “l’esprit de mai“ que la SRF s’est crée en 1968. Un esprit de liberté, de lutte, de solidarité et d’ouverture. Où, dans le cinéma comme dans le reste du monde, chacun à sa place participe d’une même conquête, pour plus de justice et plus de liberté, dans le travail comme dans la vie. Où les droits des créateurs ne sont pas opposables au droit du travail. C’est à cette tradition là que nous restons fidèles.

Mesdames et Messieurs du conseil d’administration de la SRF, vous faites fausse route.

Premiers signataires : Michel Andrieu, Stéphane Arnoux, Alima Arouali, Myriam Aziza, Luc Beraud, Bernard Blancan, Dominique Cabrera, Pascal Cling, Jacques Deschamps, Pascal Deux, Jean-Pierre Duret, Nadia El Fani, Anne Galland, Marine Franssen, Fabrice Genestal, Pierre William Glenn, Eric Guirado, Alain Guiraudie, Jean Lassave, Luc Leclerc du Sablon, Jacques Maillot, Mariana Otero, Gilles Perret, Gilles Porte, Olivier Pousset, Stéphane Ragot, Chantal Richard, Christian Rouaud, Arnaud Soulier, Jean-Pierre Thorn, Philippe Van Leeuw, Vanina Vignal...

- Réponse de Yann Gonzalez à Fausse Route :
26 mars 2014

Bonjour à tous,

Je ne comprends pas votre message ni votre attitude. A quoi rime cette tournure démagogique : "nos fidèles équipiers, techniciens, etc." ? Vous insinuez donc que, contrairement à vous, nous n'avons aucun respect pour les gens qui nous accompagnent et qui travaillent à nos côtés ? Je fais partie de ces réalisateurs qui ont tourné leur premier long métrage avec un budget de moins d'1,2 d'Euros. Sans les efforts de toute notre équipe (productrice, comédiens et moi compris), ce film n'aurait jamais vu le jour. Quand vous écrivez que nos films sont "notoirement sous exposés et sous financés", cela me blesse et me choque, car vous semblez sous-entendre que de tels films, puisqu'il n'ont pas trouvé complètement leur place sur le marché, ne devraient tout simplement pas exister.

Malgré les difficultés, mon tournage fut une expérience magnifique, joyeuse, solaire. J'ai travaillé avec beaucoup de gens de mon âge, des techniciens de 30 / 35 ans qui se sont retrouvés pour la première fois chefs de poste et pour qui ce film a été l'opportunité de démontrer leur talent, leur personnalité. Mais c'est moi le premier qui sait ce que je leur dois : tout ! Et j'ose espérer que mon prochain long sera bien mieux financé afin que leur travail soit enfin rémunéré à sa juste valeur.

J'aimerais penser, comme vous, que nous réussirons un jour à rééquilibrer le financement des films français. Et que les dizaines de longs métrages fragiles aujourd'hui deviendront plus forts demain. Je suis prêt à me battre pour cela, et je suis d'accord avec vous sur ce point : plus nous serons soudés, plus nous serons efficaces. Mais ne rêvons pas : pensez-vous sincèrement que France 2 ou Canal Plus vont investir davantage sur des premiers ou deuxièmes films qui ne rentrent pas dans leurs "cases" alors que leurs critères se durcissent davantage chaque année ? Croyez-vous que notre gouvernement si peu audacieux en terme de culture va tout à coup renverser la vapeur ? Et quelles solutions concrètes proposez-vous pour que l'on sorte de cette impasse ? Soyons malgré tout optimistes et imaginons que dans quelques années, nous parvenions à imposer, tous ensemble, des mesures pour mieux soutenir les projets les plus démunis : combien de ces films seront sacrifiés dans l'intervalle ? Je ne peux me résoudre à ce qu'un seul de mes camarades ne puisse pas réaliser son film parce que la convention collective aura été appliquée.

Alain Guiraudie, je m'adresse à toi car tu es le seul que je connais personnellement dans cette liste et tu sais combien j'admire ton travail : est-ce que tu serais signataire aujourd'hui si tu n'avais pas encore tourné ton premier long métrage ? Tu es désormais en position de force avec le beau succès de "L'inconnu du lac", mais pense un peu à la génération suivante, à ceux qui n'ont pas encore pris leur envol et qui ne le prendront peut-être jamais parce que la convention sera appliquée à l'ensemble des productions françaises...

J'ai l'impression qu'en vous opposant à la démarche de la SRF, vous cautionnez tous la mise à mort d'une génération de cinéastes français. Une génération encore peu visible, occupée à à tourner des courts métrages ou à imaginer un premier long. Une génération pleine d'ardeur, de désirs, de rêves singuliers et irremplaçables. Ne pensez-vous pas que notre cinéma est déjà suffisamment conformiste ? Et que la vitalité de ces premiers films fragiles participe aussi de cette diversité à laquelle nous tenons tous ?

Nous ne souhaitons faire la guerre à personne. Mais est-ce vraiment votre cas ?

Bien respectueusement,

Yann Gonzalez (scénariste, réalisateur)

- Réponse de Sam Karmann à Fausse Route :
27 mars 2014

Bonjour,

Suite au texte "Fausse route" envoyée par un collectif "cine.infos2013" je me permets d'adresser au CA de la SRF la réponse que j'ai faite, dans un premier temps de façon personnelle, à plusieurs signataires que je connais et apprécie. Pour des raisons que vous comprendrez je livre ici ma réponse en supprimant leurs noms.

Cher X, cher Y...

Non je ne signerai pas ce texte et je vous dirai même que ce texte me rend triste quand je vois vos noms en bas de liste des signataires, en raison de l'affection et de l'admiration que j'ai pour vous et votre travail.

Car même si sur ce dossier nous ne partageons pas le même point de vue, je ne comprends pas les raisons qui vous ont poussés à co-signer ce texte.
Dans cette période ô combien difficile pour nous tous, cette "Fausse Route" est plus qu'une simple réponse à une action qui réunit plus de 350 réalisateurs.
C'est un manifeste de division qui nous affaiblit collectivement un peu plus, alors que nous devrions tous amoureux de nos métiers, comme nous entremêlons nos divers talents, être unis pour constater que cette Convention est non seulement hypocrite, mais nocive. Et qu'il n'y a qu'une façon de la corriger: la requête auprès du Conseil d'Etat pour vice de procédure.

J'ai rejoins la SRF il y a moins d'un an, ce fameux jour que d'aucun ont appelé "putsch". J'ai donc chercher à comprendre les enjeux. Je me suis documenté, j'ai questionné, j'ai appris du fonctionnement des uns et des autres, j'ai assisté à nombre de réunions. Je voulais me faire une opinion sur cet accord, persuadé qu'une convention collective était indispensable tant les abus salariaux sur les équipes (techniques et artistiques puisque j'ai la chance de connaître les deux aspects) et les sous-financements sont patents.

Cette opinion est maintenant claire: cette convention collective en plus d'avoir été signée dans des conditions discutables en droit (l'objet de ce recours, j'y reviendrai) est mauvaise pour nous tous.

Ce n'est pas encore une fois parce que le constat est juste que cette convention permet à notre

profession de reprendre des forces, bien au contraire.
Tous les retours des réalisateurs (jeunes ou vieux) en tournage depuis le 1er octobre dernier sont unanimes: quelque chose s'est crispé, s'est tendu depuis que cette convention est appliquée.
Elle n'a réussi qu'à opposer, isoler même, les réalisateurs de leurs équipes, ce qui est la pire chose qui soit, quand on connaît l'indispensable cohésion d'une équipe pour faire un film.
Les producteurs font le dos rond -tant qu'il y aura un dir de prod et un 1er ass pour les remplacer- et entrer dans le champ (parfois même pendant le plan) pour dire d'un air contrit: "Désolé mais il est 18h et on ne peut pas aller plus loin aujourd'hui" comme à la grande époque de la SFP (que tu as connue, X) quand le groupman débranchait le câble... Le cinéma à l'heure de la télé.

Revenons sur le fond de ce texte:

"Rappelons que cette convention est un compromis résultant de sept années

de négociation et qu'elle fut finalement signée par l'ensemble des organisations syndicales, à l'exception de la CFDT, et par tous les syndicats de producteurs le 8 octobre 2013 sous l'égide du Centre National de la Cinématographie"

FAUX: cette convention n'a été signée côté producteurs que par l'API (moins de 5% des films produits bien qu'absorbant 60% du financement), les autres syndicats, ceux des producteurs indépendants ayant fait (je vous l'accorde) la sourde oreille, préférant la politique de la chaise vide.
Ce n'est pas parce que certains manquent de courage, que d'autres doivent passer en force, ou plutôt en douce.
Donc NON, cette convention n'a pas été signée par l'ensemble des organisations syndicales. Tout l'objet du recours est là.

"C'est à la demande pressante des producteurs et des nouveaux élus de la SRF que les films de fiction dont le budget est inférieur à 1,22 M€ ont été sortis du champ d'application de la nouvelle convention collective. Et ce sont ces mêmes films – notoirement sous exposés et sous financés – qui deviennent aujourd'hui le prétexte d'une remise en cause globale de la même Convention. Quelle ironie !"

L'ironie c'est de laisser penser que d'avoir laissé les films inférieurs à 1,22M€ hors du champ de la convention suffisait pour justifier la-dite convention!!
Alors qu'on sait que c'est dorénavant une fuite en avant des producteurs d'entraîner les réalisateurs dans des budgets inférieurs à 3,6M€ pour en limiter les effets, avec les conséquences artistiques que ça entraîne. Le choix devient simple: faire des films "du marché" (travailler avec Dany Boon, sans aucun mépris) dans la convention, ou faire des films "considérés comme hors marché" (les nôtres le plus souvent, ceux qui rêvent de faire 500.000 entrées) et qui seront plafonnés à 3,6M€. Sans séquence de nuit bien entendu. Ou alors tourner impérativement l'hiver.
A l'époque où le numérique nous permet justement de faire des images exceptionnelles dans la plus grande légèreté technique, cette convention l'en empêche.
Nous allons donc tous écrire des scenarii qui se passent le jour, entre avril et octobre.

L'autre réalité est que (les exemples sont nombreux) les techniciens sont obligés de signer des décharges auprès du dir de prod.
Exemple: 4 semaines de prépa pour une chef costumière alors qu'on sait bien qu'elle en a besoin de 6 minimum. Mais à 3,6M€ de budget total, t'as pas le choix.
Obligée de signer comme quoi elle ne travaille que 4 semaines... de 39 heures bien sûr. Quelle

hypocrisie. Alors que bien sûr elle travaille 8 semaines (sans compter son travail préalable de recherche etc) à 60 plutôt qu'à 39 heures/semaine. Mais que se passera-t-il si, épuisée à la fin de la semaine, elle a un accident de voiture avec ses costumes dans le coffre...?
Le dir de prod lui sortira sa décharge. Circulez.

En prépa, chacun est obligé de tricher sur le nombre d'heures travaillées, à tous les postes. Les exemples sont pléthore.

Cette convention n'a pas tenu compte de la spécificité dans bien des endroits. Qu'on protège les ouvriers et les techniciens, bien sûr. Mais il faudrait aussi séparer les différentes étapes: préparation, tournage, post-production, on sait bien que ces étapes ne requièrent pas les mêmes besoins en terme d'horaires, de coût, de grilles..

Encore une fois, je ne tiens pas à refaire le débat avec vous sur cette convention, mais notons qu'après 6 mois d'existence, nous somme déjà à -25% de films en tournage par rapport à l'an dernier sur la même période. C'est un fait.

"C’est tous unis que nous devrions nous battre pour que tous les films, sans exception, soient correctement exposés et financés."

Voeux pieu. Mais la réalité est qu'il faut entendre à travers cette phrase ce qu'elle veut dire: soit tu finances ton film correctement et tu appliques la convention, soit tu ne fais pas ton film. Et là je vois les producteurs-distributeurs des groupes (API) se frotter les mains: "Moins de ces petits films qui encombrent nos écrans et nous empêchent de surexploiter nos gros en multi-écrans"...

Pour conclure, cette convention n'est une victoire pour personne, il n'y a de bonne convention collective que celle qui réunit tous les participants de la chaîne d'un film.
Celle-ci les divise et place le réalisateur, autre ironie, celui qui rêve et entraîne une équipe, dans le rôle du casseur des droits sociaux, avec ses heures de nuit et ses heures sup.
Il faudra tôt ou tard revenir sur ce texte, et à ce jour, le seul moyen était de l'attaquer pour vice de forme, car vice de forme il y a eu.
Et que c'est la seule méthode (si le Conseil d'Etat donne raison à cette demande) pour réouvrir le débat.

Pour conclure, je ne sais qui de la SRF ou de ce collectif fait fausse route, ce dont je suis certain, c'est que cette lettre va diviser un peu plus, le contraire de ce dont nous avons besoin.
Je vous embrasse bien plus que confraternellement, avec amitié.

Sam

- Réponse de Alain Guiraudie à Yann Gonzalez :
2 avril 2014

Bonjour Yann, bonjour tout le monde,

J’ai bien lu ton mail que tu as renvoyé à Ciné Infos et à la SRF. Tu m’interpelles directement. Voici ma réponse.

Évidemment, je me doutais que ça allait arriver. Je me doutais bien que ça trottait dans certains

esprits, cette coïncidence entre mon soutien à la convention et le succès de L'INCONNU DU LAC.

1) Oui, j'aurais approuvé la convention avant mon premier long métrage, d'autant plus qu'avant mon premier long, j'étais aussi régisseur adjoint.

2) Je ne me sens absolument pas en position de force, c'est sans doute mieux aujourd'hui pour moi mais je ne pense pas en avoir fini avec les problèmes de budget (en finit-on jamais avec ça ?). Et rassure toi, on ne soutient pas la convention collective juste pour emmerder la jeunesse.

J'ai pas mal réfléchi à cette histoire de convention, coincé entre des préoccupations que j'ai eues comme technicien et des problèmes auxquels je me suis heurté en tant que réalisateur. J'ai fait des courts-métrages sans salaires, des longs payés sous le tarif syndical. Donc c'était pas non plus évident pour moi cette histoire.

Aujourd'hui on veut bien de nos films à condition qu'ils se fassent pour pas cher. Si on veut tant de la diversité, de la nouveauté, de l'audace, il faut la financer à hauteur de ce qu'elle coûte. C'est en s'en donnant les moyens qu'on gardera un cinéma fort. Pas en colmatant les brèches ou en ramassant les miettes. Je ne vois aucune raison à ce que cette diversité se paye sur le dos des techniciens (ou même des réalisateurs).

Depuis les années 90, je vois les budgets de beaucoup de nos films se boucler en rognant sur les salaires. Je vois même des longs métrages se faire sans salaire du tout. Sur certains films, il n'y a guère que les électriciens et les machinistes, de par leurs exigences et la trouille qu'en ont les directeurs de productions, qui font que la journée de travail ne dure pas 24 H.
Non seulement, ça ne donne pas nécessairement de bons films, ça peut même donner des films très académiques, car la précarité n'est pas un gage de qualité... Mais surtout, je ne sens aucune perspective d'amélioration. Bien au contraire. Je parle du cinéma, je parle aussi du fonctionnement du monde en général.

Depuis trente ans on aménage le système capitaliste en préservant l'économie de marché, la loi du plus fort tout en essayant dans le même temps de ne pas trop faire mal aux pauvres. Charité oblige. Une précarité s'est installée qui permet à chacun de grappiller des miettes par ci par là, qui permet à chacun de croire en sa chance. Un fragile équilibre aurait soit disant été trouvé dans nos démocraties occidentales entre la liberté d'entreprendre et la solidarité envers les plus pauvres. Y compris dans le cinéma français.
Mais il n'y a aucun équilibre de trouvé.

On réduit les salaires, on réduit le personnel, on réduit les temps de tournage. Je ne pense pas qu'il soit souhaitable de continuer comme ça. Des films de plus en plus pauvres d'un côté, des films de plus en plus riches de l'autre.

Il me semble très important de rappeler qu'un film, comme toute production (voiture, pain, poireau, etc), c'est avant tout du travail. Aussi ça me semble normal que les salaires représentent une grande part du coût d'un film.
Dans le cinéma français, on échappe aux 35 heures. Tout le monde accepte que la journée de travail fasse dix heures, que les CDD soient renouvelables ad vitam aeternam. On peut virer n'importe qui du jour au lendemain. On peut appeler un mec à dix heures du soir pour venir bosser le lendemain (et il est là). Les gens viennent travailler même malades. Le technicien de cinéma est taillable et corvéable à merci Il le sent moins passer parce qu'il aime ça. On constitue un corps de métier hyper souple Un vrai petit laboratoire pour le capitalisme. Alors la moindre des choses, c'est que les salaires soient à la hauteur.

L’offensive contre la convention collective participe pour moi d’une offensive généralisée contre la valeur du travail.
Du Medef au Parti Socialiste, sur tout le front libéral, on n’entend que ça : « Le travail coûte trop cher ». C’est pas les loyers, les bagnoles ou les actionnaires qui coûtent trop cher. Non, on nous dit que c’est le travail.

On cherche à « libérer le travail ». On veut nous faire entrer dans l’ère de la négociation individuelle, de l’accord de gré à gré contre la réglementation collective. Que chacun se démerde avec ses propres moyens. La concurrence comme moteur du monde. Je ne vois ce qu’on a à gagner socialement avec ça (ni artistiquement d’ailleurs). Je reste favorable à une société qui partage les richesses, les risques et les chances.

Enfin, je trouve très prétentieux de penser que parce qu’on fait de l’art (ou parce qu’on croit en faire) on devrait faire passer sa condition « d’artiste » avant tout. Comme le dit le texte que j’ai signé : « les droits des créateurs ne sont
pas opposables au droit du travail ».

Une convention collective a été signée. Face à ça, on a deux solutions :

On peut se lamenter, se demander comment on va faire une fois que ça sera plus comme on a l’habitude que ça soit. À ce compte-là, on n’aurait jamais rien fait. Je me doute qu’en 36, lorsque les congés payés ont été adoptés, non seulement des petits artisans ont dû être inquiets mais même certains ouvriers ont dû se dire que plus personne n’allaient vouloir les embaucher dans ces conditions.

On peut aussi envisager les choses d’une façon plus politique. Considérer qu’un accord collectif nous oblige à faire des choix. Doit-on laisser le marché imposer ses critères ou est-ce qu’on essaie de reprendre tout ça en main ? On a deux gros leviers pour ça : Le CNC et le service public audiovisuel.
Sur les films à 1millions, il manque combien pour payer les salaires correctement ? 100 200 000 euros. Le CNC en brasse 750 millions par an. Avec un minimum de volonté on pourrait initier une politique de redistribution des richesses vers le cinéma qui ne trouve pas sa place dans les financements télés. C’est d’ailleurs pour ça que le CNC a été créé à l’origine Et sous un gouvernement de droite.
Quant à l’audiovisuel public, tu as bien raison, les télés ne vont pas aller d’elles mêmes vers des films « difficiles ». D’ailleurs rien n’a jamais coulé de source. Pourquoi Canal + est soumis à une clause de diversité et pas le service public ? Et pourquoi le service public ne retrouverait-il pas sa mission première qui est de donner à voir des programmes différents ?

Tout ça découle de choix politiques, ça ne tombe pas et ça n’est jamais tombé du ciel.

Voilà, j’ai choisi mon camp. Ça s’appelle comme ça. Et pour répondre à ta première réflexion au sujet de notre phrase soi disant démagogique « nos fidèles équipiers, techniciens », je pense, effectivement, qu’on a eu raison de nous désolidariser du CA de la SRF avec ce texte.

Quand tu écris que « vous ne cherchez pas la guerre », je me demande ce qu’il te faut.
Lors de la dernière assemblée générale de la SRF, à grand renfort d’adhésion de dernière minute, vous avez élu un CA ayant pour seul projet la lutte contre la convention collective
Et maintenant, ce recours auprès du Conseil d’État, alors que la convention est (que vous le vouliez ou non) signée par toutes les associations de producteurs et quasiment tous les syndicats

de salariés (sauf la CFDT toujours dans les bons coups)

Tout ça ne me donne pas l'impression que vous cherchez la paix.

Alain Guiraudie

P.S. : Je viens de prendre connaissance du communiqué de 5 associations de techniciens en réponse au recours de la SRF contre la convention collective. Je le joins à ce mail et je t'en conseille vivement la lecture.

> Retrouvez en PDF le communiqué de 5 associations de techniciens et les compte-rendus des table-rondes des associations de techniciens autour de l'application de la Convention Collective Etendue des métiers du Cinéma.

- Réponse de Christophe Ruggia à Alain Guiraudie :
13 avril 2014

Cher Alain,

Merci pour ta lettre. Je ne sais pas si Yann Gonzales y répondra de son côté, mais j'aimerais rebondir sur ta réponse et en profiter pour faire un point. Il y a eu tellement de désinformation et d'incompréhensions depuis notre premier texte collectif, il y a un an de cela, tellement de choses qui méritent d'être éclaircies et rectifiées, que je t'avoue ne pas trop savoir par où commencer.

Peut-être en t'assurant que je n'ai évidemment aucun doute sur la sincérité de ton engagement pour la convention collective API/ SNTPCT, et que je sais que tu aurais tenu exactement le même discours avant le succès si mérité de L'inconnu du lac.

Malheureusement, au moment où nous avons découvert les dangers que la Convention Collective API/ SNTPCT (et pas n'importe quelle convention) faisait peser sur le cinéma d'auteur le plus novateur quel que soit la hauteur de son budget, l'état de crispation dans lequel se trouvaient les syndicats de producteurs indépendants d'un côté, et les syndicats et associations de techniciens de l'autre, étaient tel que nous n?avons pas été entendus. Il a suffit que la CGT dise que nous roulions pour les producteurs et que nous ne voulions pas de convention collective pour que tout le monde le croie. Et encore aujourd'hui, après tous les textes que nous avons produit, nous n'avons visiblement toujours pas réussis à nous faire entendre, puisque tu écris à Yann : "Vous avez élu un CA ayant pour seul projet la lutte contre la convention collective". C'est doublement faux.

Nous avons toujours dit et écrit que nous étions pour une convention collective, mais que la philosophie qui sous-tendait ce texte-ci, nous semblait dangereuse pour le cinéma d'auteur. Elle a été d'ailleurs largement améliorée par la suite (disparition du numérus clausus, retrait des films de moins de 1,250M€ de la CC, remontée du plafond de la clause dérogatoire de 2,5M€ à 3,6M€…), en partie grâce à notre engagement, juste avant la renégociation finale en septembre qui a entraîné la signature des syndicats de producteurs indépendants. Par ailleurs, nous n'avons jamais dit que nous trouvions que le « travail coûtait trop cher ». Mais nous pensons que dire "à travail égal, salaire égal" ne peut pas fonctionner pour le cinéma, alors que

les budgets sont aussi invraisemblablement disparates, sauf à accepter la disparition d'un grand nombre de films, donc de réalisateurs et de techniciens. Tu m?accorderas que la nuance est d'importance.

Et pour ce qui est du CA élu sur un "seul projet", là, en toute amitié, je te trouve quand même un peu gonflé. La plupart des membres du CA d'aujourd'hui ont été auparavant co-président du BLOC, ou président de la SRF, ou dans le Club des treize, ou impliqués d'une manière ou d'une autre depuis des années dans la défense de l'intérêt collectif. Alors, on peut être d'accord ou pas avec nous sur certains points, mais du côté de l'engagement, je ne crois sincèrement pas qu'on ait à recevoir de leçons de personne. Contrairement à ce que tu écris, quand nous nous sommes engagés à la SRF l'année dernière, nous savions précisément ce que ça voulait dire, à la fois en terme de responsabilités et de poids de travail. D'autant que la période qui s'ouvre est particulièrement périlleuse.

D?abord parce qu?il faut absolument obtenir de meilleurs financements pour le cinéma d?auteur et que nous n?avons eu de cesse depuis juin dernier de nous y employer. Si nous ne nous étions pas battus pour obtenir le groupe réalisateurs/techniciens/ producteurs au CNC, celui-ci n?aurait jamais existé et leurs propositions ne seraient pas étudiées au sein de la concertation qui a lieu en ce moment au CNC autour du Rapport Bonnell.
Ensuite, parce que l?industrie du cinéma français est en train de changer de modèle économique, et de passer d'un financement qui repose en grande partie sur les télévisions, Canal Plus en tête, à un financement qui repose en partie sur Internet et le non-linéaire. C'est justement conscient de tous ces défis que nous avons décidé de nous engager collectivement. Pour que cette fois, à la différence des discussions sur la CCC, nous puissions participer au débat et être une force de propositions.

Je ne vais pas reprendre ta lettre à la lettre, je suis d'accord avec la plupart des choses que tu dis sur l'état de la société, tout comme sur celui de nos métiers. Là où nos analyses diffèrent fortement, c'est sur deux points essentiels.

Tu dis :"Si on veut tant de la diversité, de la nouveauté, de l?audace, il faut la financer à hauteur de ce qu?elle coûte."

Je suis d'accord avec toi sur le constat, mais je suis sincèrement étonné que tu puisses croire que ceux qui ont écrit et négocié la CCC, c'est à dire d'un côté l'API (GAUMONT, PATHÉ, UGC, MK2) et de l'autre le SNTPCT, aient en tête de sauvegarder la diversité. C'est bien mal les connaître. Le SNTPCT ne se cache pas de vouloir la disparition de nombre de films. Pour Stéphane Pozderec, son délégué général, un film qui n'est pas suffisamment désiré par le "marché", et donc correctement financé par lui, n'a pas vocation à exister. Le mot préféré de Pozderec est « professionnalisation », et la CCC, une manière de revenir aux bonnes vieilles cartes professionnelles. Personnellement, je trouve cette position réactionnaire, et elle me choque. C?est quand même drôle que personne ne semble noter que ce mot «professionnalisation» est le même qu?emploie le MEDEF depuis 2003 pour nous expliquer pourquoi il faut « resserrer » les annexes 8 et 10 autour des vrais professionnels. C?est vraiment sur eux que tu comptes pour sauvegarder « la diversité, la nouveauté et l?audace » ? Les 4 groupes d?exploitation et le SNTPCT ? Sérieusement, Alain ? Alors, tu prends le pari que « l'industrie » veut de ces films. Je suis malheureusement plus pessimiste que toi. Je crois au contraire qu?ils veulent

qu?une large partie de ces films disparaissent. Et avec eux ceux qui les font, réalisateurs comme techniciens.

Le deuxième point qui est corollaire du premier, c'est quand tu dis qu'on a deux gros leviers, en l?occurrence le CNC et les chaînes publiques. Si tu étais avec nous autour de la table au CNC, dans la concertation sur le sous-financement du cinéma et les problèmes de concentration de l'exploitation, tu t'apercevrais que ces deux leviers ne risquent pas de monter bien hauts. D'abord, parce que les chaînes de télévisions, services publiques comprises, ne veulent pas entendre parler d?une hausse de leurs obligations et que comme leurs chiffres d?affaires baissent (à cause de la pub), le montant de leurs investissements baisse d?autant. Et pour ce qui est du CNC, on se bat comme des beaux diables mais c?est loin d?être gagné. Dès le départ, ils nous ont dit que le CNC n?envisageait pas de "mettre de l'argent sur la table". Et que la plupart des discussions serait à « enveloppe fermée » (même si on va se battre jusqu'au bout pour que ce ne soit pas le cas). Ce qui veut dire que le surcoût des films va se faire au détriment d'autres films, entraînant mécaniquement la disparition d'un certain nombre de réalisateurs, de producteurs et de techniciens.
Et quand on se bat pour une meilleure répartition des financements, et une meilleure exposition des films en salle, ce qui serait de loin la meilleure hypothèse, qui crois-tu qui est le plus violemment contre toutes propositions qui iraient dans ce sens ? L?API bien sûr, qui ne veut lâcher sur rien.

Autrement dit : dire que le surcoût apporté par la convention va être pris en charge par les financiers à nombre de films égal, est soit un leurre, soit un mensonge, selon ce que l'on sait, ou ce que l'on ne sait pas. La réalité est que l'industrie est massivement en train de se restructurer autour de beaucoup moins de films mieux financés et que la CCC participe largement de ce mouvement. (A cet égard, les chiffres de la FICAM, les industries techniques, indiquant une baisse de 40% des films sur le premier trimestre 2014 par rapport aux trois années précédentes fait froid dans le dos. Même si l?on peut espérer que cela ne soit que conjoncturelle et que cette baisse se calme dans les mois qui viennent).

Si, en juillet, quand va être rediscutée la question des films à moins de 1,250M€, ces films sont finalement rattachés à la CCC, alors la plupart de ces films n?arriveront plus à exister.
Comme par hasard, une des propositions phares du - par ailleurs très intéressant - rapport Bonnell est de proposer que les films "fragiles" puissent sortir directement en VOD, sans passer par la salle, et pour les inciter à le faire, qu'ils puissent bénéficier du soutien cinéma. Ce ne seraient donc plus des films de cinéma, mais des webfilms (comme il y a des téléfilms). C?est une des propositions contre laquelle on se bat au sein du groupe "Distribution/Exploitation", dans lequel je me trouve avec Pascale Ferran, proposition qui est bien évidement défendue par l'API. Difficile de ne pas voir ici la cohérence de leur projet.
Et pour que tu mesures le mépris qui sous-tend tout ça, je te citerai juste ce qu?à dit le délégué général du SPIAC-CGT à Katell Quillévéré quand nous avons été les voir, Katell, Héléna Klotz et moi, pour discuter de la convention : « Ne t?inquiète pas, hein… Avec la convention, tu pourras toujours continuer de faire des films dans ton jardin avec tes copains ». C?est te dire là où ils mettent la barre des « films de jardin » si Suzanne en fait partie.

Tout cela me fait peur. Parce que les réponses apportées à la convention risquent

d?être terribles, et dans un premier temps en termes d?emploi : réduction importante du nombre de films, mais aussi, pour certains films d?auteur qui se feront malgré tout, réduction des temps de préparation, de tournage, et de montage, ou réduction des équipes, ou délocalisations accrues (même si la récente remontée du crédit d?impôt pour les films à moins de 4 M€ endigue en partie ce risque).

Est-ce que tu penses que c?est vraiment l?intérêt des techniciens de ces films-là ? Et de leur réalisateur ? Et des films eux-mêmes ? Et de leur qualité potentielle ?

Cela n?enlève rien à la nécessité d?une convention qui empêche les abus infernaux de ces dernières années, mais tu ne trouves pas que ça vaut le coup de nuancer un peu le propos ?

Car je ne peux m?empêcher de poser la question : est-ce vraiment l?intérêt de tous les techniciens que la profession se resserre à ce point sur les plus installés d?entre eux ? Et sur les films les plus solubles avec le marché ?

Les techniciens considèrent-ils à ce point que les films sont interchangeables ? Et qu?ils auront le même plaisir à travailler sur un film bien financé par le marché mais qui ne les intéresse pas beaucoup que sur un projet qui leur tient à coeur ? A tort ou à raison, je ne le crois pas une seconde. Et je pense qu?il est impossible de délier la question des acquis sociaux aux exigences artistiques du cinéma. A notre propre cinéphilie. Personnellement, je n?arrive pas à ne pas vouloir les deux. Je n?y arrive pas.

Enfin puisque tu renvoies au texte des associations de techniciens, paru sur le site de l'AFC, je voudrais préciser qu'au sujet du recours, il présente de nouveau les choses d'une manière biaisée. Encore une fois, on ne se bat pas « pour que la convention n?existe pas ».

Si nous avons déposé ce recours, c?est parce que nous n'acceptons pas que les 4 grands circuits décident unilatéralement pour tout le cinéma français. Et si le Conseil d'État nous suivait, comme nous l'espérons, sur la non représentativité de l'API en tant que producteurs, ce serait une grande victoire pour tous ceux qui se battent pour la diversité du cinéma, réalisateurs et techniciens compris.

Quant à la convention, elle pourrait être signée à nouveau, dès le lendemain, par toutes les organisations de producteurs et syndicats signataires du 1er octobre 2013 (qui ont signé ultérieurement à l?extension par le Gouvernement au 1° juillet, et donc ultérieurement à l?objet de la requête). Contrairement à ce que vous croyez, ou à ce que la CGT aimerait vous faire croire, la convention n'est pas mise en danger par notre action. Au mieux pourrait-on espérer que le fait de remettre le débat sur la table permette une prise de conscience tardive et quelques améliorations de dernières minutes, en particulier avant que reprennent les négociations qui vont avoir lieues sur les films à moins de 1,250M€.... Mais là on est plutôt dans le domaine du rêve.

Par ailleurs, nous n'avons pas du tout formés une requête "avec l'appui" de la CFDT, nous avons utilisé l'opportunité de leur propre recours déposé de longue date, pour faire ce qu'on appelle une "intervention volontaire" et pouvoir développer nos propres arguments, ce qu'on n'aurait pas pu faire autrement. Encore un faux débat à la con. En fait, ce contact avec la CFDT a surtout été l?occasion de pouvoir rencontrer les

négociateurs de la Confédération sur les annexes 8 et 10 des intermittents et leur dire avec clarté ce que nous pensions du très mauvais texte qu?ils avaient signé. Nous saurons assez rapidement si nous avons été entendus à ce propos, entre autres sur le problème du « décalage » ou délai de carence.

Le combat que nous menons n'est en aucune manière tourné contre les techniciens,et ça me déchire le ventre que toi et beaucoup de mes amis puissiez penser ça. Il est comme toujours contre l'éternelle tentation des acteurs les plus puissants de l'industrie du cinéma (et de certaines télévisions qui la finance) de ne plus faire que des "produits d'appel" pour vendre de l'audience, du coca-cola ou des pop-corns. Le fameux "temps de cerveau disponible".

Pour conclure, j'ai envie de te dire, et de dire à tous ceux qui me liront, réalisateurs et techniciens : arrêtons de nous faire des procès d'intention et de nous déchirer pour des mauvaises raisons. La convention existe. Je crois que nous pouvons tomber d?accord sur le fait qu?elle peut être améliorée, des deux côtés d?ailleurs (je pense par exemple que le plancher minimal de 750€ + 30% de la clause dérogatoire est trop bas pour les films de plus de 2 ou 2,5 M€). Ensemble on pourrait se battre pour ça, comme on doit se battre pour un meilleur financement.

C'est seulement si nous sommes tous unis que nous pourrons peut-être enfin sécuriser les annexes 8 et 10, et faire pression sur le ministère de la Culture et le CNC pour qu'une vraie réforme du cinéma ait lieu, qui repose sur plus d'investissements mais surtout sur une meilleure répartition des richesses existantes. Une vaste réforme qui prenne aussi enfin en compte les problèmes cruciaux que pose la concentration de la distribution et de l'exploitation sur la diversité du cinéma.

Sinon, le réveil risque d'être brutal.

Bien amicalement à toi,

Christophe Ruggia